

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Date de la séance précédente : 10 juin 2021

Le 30 septembre 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE,

Etaient Absents excusés : Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK

M. le Maire annonce la démission de M. Dominique SEMÉNOU du conseil municipal reçue par courrier daté du 23 août 2021

ORDRE DU JOUR :

Attribution d'une aide exceptionnelle

M. le Maire indique que cette question est supprimée de l'ordre du jour car après s'être renseigné ce n'est pas réalisable.

Approbation du projet intercommunal 2020-2026

M. le Maire présente le projet intercommunal qui s'appuie sur quatre grands axes :

- s'appuyer sur les lignes de force et les potentiels du territoire
- accompagner les transformations nécessaires pour que le territoire réussisse sa transition écologique
- mailler le territoire avec des équipements, services et actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale
- installer un mode de gouvernance inclusif pour une « communauté d'envie »

Après en avoir discuté, et devant le manque de communication concernant ce projet le conseil municipal

Vote l'abstention à l'unanimité des présents

Subventions allouées aux associations :

M. le Maire n'ayant pas encore reçu la demande de subvention du SFC, il reporte cette question à une prochaine réunion

Bail et fixation du loyer de la maison communale située au Mouscaillou

M. le Maire propose d'établir un nouveau bail et de fixer le loyer à 730.00 € mensuel hors charges.

Pour rappel le montant du loyer couvre le remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat de ce bien.

Cette proposition est votée à l'unanimité des présents

Adhésion à l'offre de paiement Payfip

Les communes doivent maintenant s'équiper d'un système de paiement dématérialisé.

Cette adhésion devient obligatoire.

L'adhésion à ce service est votée à l'unanimité des présents

Questions et informations diverses :

♦ *Téléthon 2021*

Dans le cadre du Téléthon 2021 qui aura comme thème « Le Téléthon des lumières » et se déroulera les 4 et 5 Décembre prochains, la commune de Souilhe accueillera le passage les Cyclos du Lauragais. Un pot d'accueil sera organisé le 4 décembre au matin pour ce groupe de cyclistes qui poursuivra sa route vers Airoux, Labastide d'Anjou et le Mas Saintes-Puelles. Les habitants ou associations du village souhaitant organiser des activités pour collecter des fonds dans le cadre du Téléthon sont invités à contacter les représentants de la commission Vie Associative **avant le 31 Octobre prochain.**

Contacts : Sandrine Ben Soussan : 07 82 16 08 67

Eric Rosalie : 06 73 43 87 33,

Gilbert Piccinini : 04 68 60 06 11.

♦ *Comité des fêtes*

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent vivement la reprise du comité des fêtes et proposent de programmer une prochaine réunion. Pour ceux qui souhaitent rejoindre l'équipe ou être membre de ce comité vous pouvez contacter les représentants de la commission Vie Associative indiqués ci-dessus avant le 15 octobre.

Nous comptons sur votre participation, venez nombreux.

♦ *Opération Brioches*

La vente de brioches organisée par l'afdam-adapeil se déroulera entre le 11 et 17 octobre.

Si des personnes souhaitent participer à cette vente, merci de bien vouloir vous faire connaître à la mairie.

♦ *Point multiservices*

M. le Maire indique que Mme Dominguez a besoin, pour compléter son dossier, d'un engagement de la commune lui garantissant la location d'un local sur Souilhe. L'ensemble du conseil décide d'établir un courrier dans ce sens à Mme Dominguez.

♦ *Attribution des fonds de péréquation*

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale et afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation la commune a perçu la somme de 14 227,52 €.

♦ *Eclairage place des marronniers*

L'éclairage de la place des marronniers est maintenant réglé comme dans tout le village sauf le vendredi et le samedi soir où il restera allumé toute la nuit.

♦ *Salle des fêtes*

Dans le projet de rénovation de la salle des fêtes un devis a été reçu concernant le désamiantage et la remise à neuf de la toiture, un autre est en cours pour l'isolation des murs.

Le SYADEN a été contacté afin d'établir un diagnostic.

♦ *Rénovation de l'éclairage public*

Suite à la demande de subvention faite pour une première tranche de travaux s'élevant à 25 666.49 € HT, le SYADEN a décidé d'octroyer à la commune une aide de 15 000.00 €.

Un nouveau dossier va être établi pour l'année 2022.

♦ *Entretien voirie communale*

Plusieurs devis ont été demandés afin d'entretenir les routes de la commune. C'est dans un premier temps l'entreprise VALLEZ qui interviendra sur 2 jours pour un coût de 5 600.00 € TTC.

♦ *Elagage des arbres*

L'entreprise PINEL passera avec l'épareuse dans le village d'ici trois semaines un mois.

Pour les gros travaux de taille, il est envisagé la location d'un broyeur ainsi qu'une nacelle si nécessaire.

Malgré plusieurs rappels lors des réunions du conseil en octobre et février dernier beaucoup de propriétaires n'ont pas procédé à l'élagage des plantations à l'aplomb des voies communales. La commune pourrait proposer d'effectuer les travaux avec une participation financière des propriétaires concernés.

♦ *Contrat d'entretien des cloches de l'église*

La société Angelus a proposé un contrat d'entretien pour les cloches pour un montant annuel de 89.00 € HT. Cette société proposant un tarif plus intéressant que l'entreprise BODET qui assure actuellement l'entretien des cloches pour un montant annuel de 177.36 € HT, un nouveau contrat sera établi avec la société Angelus au terme du contrat avec l'entreprise BODET.

♦ *Stade*

Suite à l'élagage réalisé au stade, l'éclairage est maintenant aux normes, des matchs sont possible en nocturne. Un grillage a également été posé le long des sapinettes. Tous les travaux ont été accomplis par les dirigeants du SFC.

Il est demandé aux personnes qui promènent leurs animaux de le faire en dehors des lieux d'habitations, de l'aire de jeux et de ne pas les laisser en liberté. Des bornes de propreté avec distributeur de sachets seront prochainement installées dans le village, vous voudrez bien les utiliser et ramasser les déjections de vos animaux.

Le tracteur de la commune montrant des signes de faiblesse, il faudra prévoir son renouvellement au budget 2022.

Il est proposé d'installer des panneaux de signalisation dans la commune.

Il a été constaté que plusieurs panneaux ont été volés dans le village.

La séance est levée à 23h00

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ